



Fonds européen d'aide aux plus
démunis (FEAD)

Programme opérationnel français FEAD (PO1) 2014-2020

RAPPORT D'EXECUTION 2016

Règlement UE n°223/2014 du Parlement européen et du Conseil du 11 mars 2014 relatif au Fonds européen d'aide aux plus démunis

Rédaction : DGCS, autorité de gestion

1° Identification du rapport annuel

CCI	2014FR05FMOP001
Titre	Programme opérationnel FEAD 2014-2020 France
Version	
Année sur laquelle porte le rapport	2016
Date de la consultation des parties prenantes	Juin 2016, mars 2017, 30 avril 2017, 13 juillet 2017

2° Mise en œuvre

2.1 Information sur la mise en œuvre en référence aux indicateurs communs pour les opérations partiellement ou totalement achevées.

L'exécution du programme

En 2016, le FEAD reste un soutien fondamental à la politique de l'aide alimentaire en France : il représente presque 30 % des denrées distribuées par les organisations partenaires et autres associations, et reste en cela la première source d'approvisionnement des associations. En raison à cela, la majorité des crédits du programme sont orientés vers l'achat, via un appel d'offres annuel, de denrées alimentaires destinées à délivrer une aide alimentaire de base aux personnes les plus démunies.

A noter : si les campagnes peuvent s'étaler sur plusieurs années (date limite de fin des livraisons au 15 février de l'année N+1), le présent RAE raisonne en termes d'année civile sur la stricte année 2016 : les éléments de mise en œuvre décrits ci-dessous se rapportent tous à l'année 2016.

L'année 2016 est principalement marquée par l'audit préventif des systèmes de gestion et de contrôle conduit par l'unité d'audit de la Commission européenne du 7 au 16 mars 2016. Celui-ci a soulevé d'importantes défaillances, qui ont conduit les auditeurs européens à exprimer une opinion préliminaire défavorable (catégorie 3 – fonctionnement partiel) dans le rapport d'audit provisoire, et à interrompre tout paiement que la France serait susceptible de demander.

Les principales irrégularités constatées sont les suivantes : absence de transparence dans la procédure de passation des marchés publics, insuffisances sérieuses ne permettant pas de garantir la légalité et la régularité des dépenses déclarées à la Commission, dont l'absence de séparation fonctionnelle entre le service en charge de la passation et du suivi du marché et le service en charge de la déclaration des dépenses (via des contrôles de service fait « CSF » communautaires), déficience des procédures permettant de garantir une piste d'audit adéquate, absence de formalisation écrite des procédures, absence de lignes directrices relatives à l'éligibilité des bénéficiaires finaux, défaut de procédures de contrôle interne et de prévention des risques, et de manière plus générale défaut de supervision de la DGCS en qualité d'autorité de gestion sur FAM organisme intermédiaire.

A l'issue de l'audit européen, l'autorité de gestion et l'organisme intermédiaire ont établi un plan d'action destiné à mettre en place des mesures correctrices permettant de lever les irrégularités constatées.

En décembre 2016, la Commission Interministérielle de Coordination et de Contrôle (CICC) a conduit un **audit de système** devant le cas échéant contribuer à lever l'interruption des paiements décidée par la Commission européenne. La recommandation prioritaire émise à l'issue de cet audit pour apporter une assurance raisonnable de la sécurisation du système fut la formalisation écrite d'un **guide des procédures FEAD** décrivant les systèmes de gestion et de contrôle mis en place pour chaque étape de la piste d'audit.

L'autorité de gestion a communiqué sa réponse au rapport provisoire de la CICC le 22 mai 2017, et au rapport définitif de la Commission européenne le 2 juin 2017, accompagné du guide des procédures FEAD et de ses annexes ainsi que du Descriptif des Systèmes de Gestion et de Contrôle (DSGC) modifié.

Sur analyse de celle-ci, la Commission a indiqué que les paiements peuvent reprendre.

S'agissant des opérations relatives à l'achat de denrées :

L'opération « achat de denrées » se matérialise par un marché public annuel d'achat de denrées, qui représente la mise en œuvre essentielle du programme.

Pour l'ensemble de la programmation 2014-2020, l'organisme intermédiaire est FranceAgriMer, en charge de la passation et du suivi de l'exécution des marchés d'achat de denrées dans sa fonction de service bénéficiaire, et en charge de la déclaration des dépenses via les CSF communautaires dans sa fonction de service gestionnaire.

➤ **Sélection des organisations partenaires (OP)**

En premier lieu est organisée la sélection des organisations partenaires (OP) pouvant bénéficier des denrées FEAD. Celle-ci s'effectue en plusieurs étapes selon le cadre juridique français :

- la **procédure d'habilitation nationale à recevoir des contributions publiques** destinées à la mise en œuvre de l'aide alimentaire de 2013 arrivant à expiration, elle a été renouvelée en février 2016 ;

- le précédent étant aussi arrivé à expiration en 2016, un nouvel **appel à candidature pour bénéficier des denrées FEAD** [ouvert aux seules associations habilitées en février] a été lancé durant l'été 2016 valable pour 5 ans ;

- les demandes d'émargement au FEAD 2016 ont été déposées avec le dossier d'appel à candidature, durant l'été 2016.

A l'issue de la Commission nationale pour l'appel à candidature FEAD 2016-2021, les 4 associations d'aide alimentaires, déjà bénéficiaires du programme depuis 2014, ont été renouvelées en qualité d'organisations partenaires.

Ces têtes de réseau associatives sont :

- la Fédération Française des Banques Alimentaires (FFBA) ;
- le Secours Populaire Français (SPF) ;
- les Restaurants du Cœur-Relais du Cœur (RDC) ;
- la Croix-Rouge française (CRF).

Ces associations historiques assurent la mise à disposition des denrées auprès des bénéficiaires finaux, à l'exception de la FFBA qui ne distribue pas directement aux personnes démunies mais approvisionne elle-même 5 300 associations et centres communaux d'action sociale (CCAS) partenaires, dont plus de 1 850 associations habilitées par les services déconcentrés de l'État et bénéficiaires de denrées FEAD.

➤ Répartition des crédits entre les OP

Le plan de financement inscrit dans le Programme Opérationnel prévoit pour la campagne FEAD 2016 le montant total de **81 373 636,35 € TTC** réparti de la manière suivante entre les axes de financement :

- 77 498 701,29 € TTC pour l'achat de denrées (appel d'offres) ;
- 3 874 935,06 € TTC pour les coûts administratifs, de transport et de stockage (forfait 5%)

Les crédits ont été répartis entre les 4 OP comme suit, sur la base des données chiffrées portant sur l'activité d'aide alimentaire en 2014 :

Organismes partenaires	Dotations pour l'achat des denrées (TTC)	Stockage, transport (5%) - TTC
FFBA	24 799 584,41 €	1 239 979,22 €
Restaurants du Cœur	24 799 584,41 €	1 239 979,22 €
Secours Populaire français	24 799 584,41 €	1 239 979,22 €
Croix-Rouge française	3 099 948,05 €	154 997,40 €
Total	77 498 701,29 €	3 874 935,06 €

➤ Choix des denrées achetées

Pour l'appel d'offres du FEAD 2016, 43 produits ont été retenus à l'issue de la réunion annuelle « choix de denrées » organisée le 2 juin 2015 par la DGCS, autorité de gestion, et la Direction Générale de l'Alimentation du Ministère de l'Agriculture en présence de FranceAgriMer et des organisations partenaires. Celle-ci est en annexe 1 au présent RAE.

Le choix des denrées fournies via le dispositif FEAD s'appuie sur la recherche d'une complémentarité nutritionnelle avec des denrées collectées par d'autres moyens que l'appel d'offre européen (ramasse, dons, collectes nationales, circuits courts...), dans le but de se rapprocher des recommandations en matière de répartition des aliments pour une aide alimentaire équilibrée.

➤ Notification du marché FEAD 2016

Date de l'avis de marché	Date de fin des appels offres	Date de la commission d'achats
18/12/2015	26/01/2016	04/03/2016

Le cahier des charges de l'appel d'offres a été publié au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) et au Bulletin National des Annonces de Marchés Publics (BOAMP) le 18 décembre 2015. La date limite de dépôt des candidatures était le 26 janvier 2016 : plus de 750 offres ont été déposées auprès de FranceAgriMer pour les 141 lots du marché.

FranceAgriMer a procédé à l'attribution des lots en déterminant l'offre économiquement la plus avantageuse, en fonction des critères pondérés selon la stricte application du code des marchés publics. La Commission des Achats s'est réunie le 4 mars 2016, en présence de l'autorité de gestion et des organisations partenaires.

Le marché FEAD 2016 a été conclu pour une durée allant de la date de notification jusqu'au 31 décembre 2017, incluant la date ultime des dernières livraisons du 15 février 2017 aux entrepôts des OP.

➤ Livraisons FEAD réalisées et payées en 2016

Sur l'année 2016 ont eu lieu les livraisons aux OP des appels d'offre suivants :

1) Marché FEAD 2014

Nouveaux lots de steaks hachés suite au retrait des premiers steaks hachés livrés contaminés à la salmonelle, et poudre chocolatée pour petit déjeuner dans le cadre d'un nouveau marché exclusif à ce produit (lots infructueux dans le cadre de l'appel d'offres général)

	FEAD 2014 livré en 2016	
	en T et mL livrés	en dépenses payées (€)
FFBA	4,68	11 823,40
RDC	520,98	756 957,61
SPF	1,40	3 542,14
Total	527,06	772 323,15 €

2) Marché FEAD 2015

Livraisons de denrées jusqu'au 15 février 2016, date limite des livraisons du marché FEAD 2015

	FEAD 2015 livré en 2016	
	en T et mL livrés	en dépenses payées (€)
FFBA	9630,74894	9 536 667,45
CRF	1212,97056	1 515 480,81
RDC	29622,70354	22 114 694,56
SPF	11 601,34	12 597 252,09
Total	52067,76304	45 764 094,91 €

3) Marché FEAD 2016

Livraisons de denrées de juillet 2016 au 15 février 2017. Par conséquent, une partie des livraisons du FEAD 2016 seront présentées dans le RAE 2016.

L'essentiel des paiements ont été réalisés en 2017 : un tiers des paiements effectués en 2016 sont des avances versées aux fournisseurs à la notification du marché.

FEAD 2016 livré en 2016			
	en T et mL livrés	paiement des avances (€)	en dépenses payées (€)
FFBA	8648,51432	2 231 953,44	6 118 850,92
CRF	502,53696	277 849,99	163 795,90
RDC	1786,61736	2 231 947,80	533 597,96
SPF	5510,7394	2 231 955,28	4 485 632,92
Total	16448,408	6 973 706,51 €	11 301 877,70 €
			18 275 584,21 €

En 2016, **69 043 tonnes** de denrées ont été livrées aux OP pour un montant total de dépenses acquittées de **64 812 002,27 €**

Les tableaux joints en annexe 2 présentent, pour chaque appel d'offres, le détail des denrées livrées aux 4 OP et ayant fait l'objet d'une mise en paiement par FranceAgriMer en 2016.

S'agissant du forfait relatif aux frais administratifs, de transport et de stockage du marché FEAD 2016 (dit « forfait 5% » prévu à l'article 26 paragraphe 2-c du règlement), une enveloppe prévisionnelle de **3 874 935,06 €** a été programmée, correspondant à 5% de la valeur des denrées achetées dans le cadre du marché.

Afin de permettre aux organisations partenaires de disposer des crédits nécessaires dans un délai raisonnable tout en sécurisant la dépense, il a été décidé de verser une partie des crédits aux associations sous forme d'avances, calculées sur la base des dossiers de paiement transmis à FAM qui attestent de la bonne réception des produits par l'OP. Le versement du solde est prévu en fin de campagne.

En 2016, les crédits versés aux OP au titre du forfait 5% par campagne sont les suivants :

FEAD 2014 : aucune dépense n'a été effectuée au titre du forfait 5% - FEAD 2014 : les avances ont été versées les années précédentes, et le solde sera versé à l'issue de l'exploitation des contrôles sur place, et des rejets de dépenses éventuels en CSF.

FEAD 2015 : **3 504 095,04 €** ont été versés aux OP en qualité d'avances au forfait 5%, répartis de la manière suivante :

- 1 092 307,07 € à la FFBA ;
- 111 934,91 € à la CRF ;
- 1 189 563,53 € au SPF ;
- 1 110 289,53 € aux RDC

FEAD 2016 : aucune avance n'a été versée aux OP en 2016, car la majorité des livraisons ont été livrées à l'automne : la première avance a donc été versée aux OP en mars 2017 ; elle sera présentée dans le RAE 2017.

En 2016, **3 504 095,04 €** ont été versés aux OP au titre du forfait 5%.

➤ **Mesures d'accompagnement en France**

Au-delà de la simple distribution de repas/colis, l'aide alimentaire constitue également pour les OP une opportunité pour établir un contact avec les bénéficiaires finaux et leur proposer un accompagnement personnalisé plus global vers un processus d'insertion sociale et professionnelle.

L'aide alimentaire est en effet la « porte d'entrée » pour identifier les besoins des personnes et les orienter vers les dispositifs et services auxquels ils ont droit. Ces mesures d'accompagnement proposées par les associations ne sont pas financées par le FEAD : elles sont notamment soutenues par des financements nationaux, étatiques et locaux, au travers de subventions annuelles versées aux associations. Elles se concrétisent par les actions suivantes : accueil et écoute, ateliers-cuisine et sensibilisation à l'équilibre nutritionnel, accompagnement à l'accès aux droits, aux prestations sociales, à l'accès aux soins, accompagnement scolaire et cours de langue française, insertion par l'emploi, accès à la culture et aux loisirs, aux vacances...

➤ Etudes et évaluation du programme FEAD

Les études diligentées par la DGCS et la DGAL, qu'elles portent exclusivement sur le FEAD ou soient élargies au fonctionnement de l'aide alimentaire en France, contribuent à évaluer l'efficacité et l'efficience du programme, et à établir des préconisations pour la programmation post 2020 :

✚ **Etude comparative des stratégies de choix de denrées FEAD dans l'Union**

En 2016, la DGAL a diligenté une étude comparative des stratégies de choix des denrées alimentaires achetées par les différents Etats membres dans le cadre du FEAD, pour le cas échéant étudier les possibilités d'évolution du dispositif français.

La finalité de l'étude est de présenter des pistes d'améliorations liées aux difficultés actuelles à objectiver les choix de produits à acheter, motivés par des paramètres parfois contradictoires :

- respect des règles de la commande publique et non-restriction de la concurrence ;
- équilibre nutritionnel en complémentarité avec d'autres sources d'approvisionnement ;
- qualité gustative et sécurité sanitaire des produits ;
- recherche d'économies d'échelle pour accroître la quantité de denrées achetées.

L'autorité de gestion a présenté les résultats provisoires de l'étude en réunion du FEAD Network le 23 février 2017. Ceux-ci mettent en avant que la France est le pays qui achète, avec la République Tchèque, le plus grand nombre de denrées alimentaires (plus de 40 produits achetés dans le cadre des appels d'offre 2014 à 2016 contre une moyenne de 10 à 20 produits achetés par les autres Etats-membres). Pour affiner la comparaison entre différentes pratiques européennes, un panel de six pays a été retenu pour faire l'objet d'une expertise plus approfondie : l'Allemagne, la Belgique, l'Espagne, la Finlande, l'Italie et la République Tchèque.

Le rapport définitif de l'étude est à ce jour en voie de finalisation.

✚ **Modalités de distribution de l'aide alimentaire et accompagnement des publics**

En début d'année 2016, la DGCS a lancé une étude sur les modalités de distribution de l'aide alimentaire et sur l'accompagnement aux personnes réalisé dans ce cadre, afin d'établir une typologie des dispositifs mis en œuvre par les organismes d'aide alimentaire habilités et d'élaborer des préconisations sur l'accompagnement des personnes. La réunion de lancement s'est tenue le 18 décembre 2015, et deux comités de pilotage se sont réunis en présence des OP le 23 février et le 09 mai 2016.

Le rapport définitif de l'étude a été rendu à l'automne 2016 et fait ressortir 3 points clés :

- **la diversité des structures** présentes dans le champ de l'aide alimentaire en France, animées par des projets associatifs divers dans lesquels la place de l'aide alimentaire varie : petite association locale indépendante, grande structure généraliste, structure d'hébergement d'urgence etc. ;
- **la pluralité des formes de distribution alimentaire** : adaptées à des profils de publics et des formes de pauvreté très hétérogènes. La distribution s'avère complexe tant sur le plan logistique que sur le plan humain ;
- **la difficulté d'un accompagnement des personnes aidées** dans un parcours d'insertion : l'accueil et l'écoute sont très largement demandés par les bénéficiaires et pratiqués dans les structures. Par contre, l'accès à une offre globale et multidimensionnelle d'activités n'est pas systématique, pour diverses raisons comme le manque de compétences spécifiques, le fait que les personnes aidées sont souvent déjà suivies par ailleurs ou qu'elles ne souhaitent pas bénéficier d'autres actions que l'accueil et l'écoute.

Reconnu et apprécié des bénéficiaires interrogés, les pratiques des structures reposent aujourd'hui sur plusieurs leviers, dont la possibilité d'être écouté et de rompre l'isolement dans un cadre libre, ouvert

et inconditionnel, la réalisation d'activités autour de l'alimentation, notamment pour retrouver le plaisir de cuisiner, le partage des ressources et des connaissances, voire le fait de bénéficier à moindres coûts d'activités de loisirs, culturelles ou de bien-être...

S'agissant de l'assistance technique (AT), plusieurs opérations ont été programmées et lancées au cours de l'année 2016 :

 **Par FranceAgriMer**

L'enjeu est de venir en soutien à l'entité « FAM gestionnaire », en charge des contrôles sur place auprès des OP et des CSF communautaires, pour permettre une reprise rapide des demandes de remboursement à la Commission.

1 647 298,85 € ont été programmés pour trois ans et pour les missions suivantes :

- **le recrutement de 3 CDD sur 4 mois**, qui ont pour mission la mise en conformité et le rattrapage des procédures, suite à l'audit de la Commission. Ce recrutement vient compléter l'équipe de la délégation "CSF" (qui sera composée de 3 autres ETP, non-valorisés dans la présente demande de financement, mais qui seront en poste sur toute la programmation).
- **l'externalisation des contrôles sur place auprès des OP**, relatifs au contrôle des conditions de gestion, de stockage et de distribution des denrées aux publics des campagnes 2016 et suivantes.

Pour ces deux postes de dépenses, **437 698,85 €** ont été programmés au titre de l'année 2016, dont **218 849,42 €** ont été versés à FranceAgriMer fin 2016.

 **Par la DGCS**

L'enjeu est de venir en soutien à la DGCS, comme aux différents acteurs du programme FEAD, pour répondre efficacement et de manière sécurisée aux différentes missions de gestion et de contrôle des crédits du FEAD, dans un contexte de mise en conformité des procédures aux exigences communautaires suite aux constats d'audit de la Commission européenne.

2 880 € TTC: l'extension, par voie d'avenant, du marché d'appui à la réalisation du CQG passé en 2015, pour confier au prestataire la formalisation d'un document pédagogique sous forme de "*qui fait quoi*" au sein de FranceAgriMer, permettant de constituer la piste d'audit sur la base d'une séparation fonctionnelle effective. Cette somme a été versée au prestataire en 2016.

69 864 € TTC: la passation d'un marché à procédure adaptée (MAPA) intitulé "*Appui à la mise en œuvre du Fonds Européen d'Aide aux plus Démunis (FEAD) pour le compte de la Direction générale de la cohésion sociale : organisation, structuration et gestion du FEAD*", dont **30 061,20 € TTC** ont été versés au prestataire en 2016.

* En complément de ces opérations programmées en 2016, une opération programmée en 2015 – le marché d'appui à la DGCS pour la réalisation d'un CQG chez FAM – a fait l'objet d'un paiement en 2016, à hauteur de 23 040 € TTC.

En 2016, des opérations d'AT ont été programmées pour un total de 1 720 042,85 €, et des crédits ont été versés pour un montant de 274 830,62 €

S'agissant des demandes de remboursement auprès de la Commission, aucun appel de fonds n'a été réalisé en 2016 suite à la décision de l'Unité Audit de la Commission européenne de classer la France en catégorie 3 avec interruption des paiements jusqu'à la mise en conformité des systèmes de gestion et de contrôle.

Les modalités du financement européen qui intervient après certification de service fait, en décalage temporel avec le lancement des appels d'offre, posent régulièrement la question de l'apport en avance de trésorerie sur le budget national, pour assurer un financement des différentes campagnes et éviter toute rupture d'approvisionnement en denrées. Cette question s'est particulièrement posée en 2016, où en l'absence de remboursement européen, les autorités nationales ont eu recours à un emprunt auprès de France Trésor pour pérenniser le financement des marchés d'achat de denrées.

Explication détaillée des indicateurs communs 2016

S'agissant des indicateurs des ressources :

Indicateur 1 : montant total des dépenses publiques éligibles approuvées dans les documents fixant les conditions du soutien aux opérations

Le montant total de la dépense approuvée, à hauteur de **83 093 679,20 € TTC**, correspond aux montants programmés :

- pour l'opération « achat de denrées FEAD 2016 », soit **77 498 701,29 €**;
- pour l'opération « forfait 5% FEAD 2016 », soit **3 874 935,06 €**;
- pour l'opération « assistance technique », soit **1 720 042,85 €**

Indicateur 2 : montant total des dépenses publiques éligibles engagées par les bénéficiaires et effectuées au cours de l'exécution de l'opération dont :

Le montant total de la dépense engagée, à hauteur de **68 590 927,93 €** correspond au montant total des dépenses engagées et payées en 2016, campagnes FEAD 2014 à 2016 confondues :

- pour l'opération « achat de denrées » : **64 812 002,27 €**;
- pour l'opération « forfait 5% » : **3 504 095,04 €**;
- pour l'opération « assistance technique » : **274 830,62 €**

Indicateur 2a : montant total des dépenses publiques éligibles engagées par les bénéficiaires et effectuées pour l'opération de distribution de l'aide alimentaire

Le montant total de la dépense engagée pour l'aide alimentaire, à hauteur de **68 316 097,31 € TTC**, correspond à la somme des dépenses payées en 2016 au titre des opérations suivantes :

- **772 323,15 €** au titre du marché FEAD 2014 ;
- **45 764 094,91 €** au titre du marché FEAD 2015 ;
- **18 275 584,21 €** au titre du marché FEAD 2016 ;

= **64 812 002,27 €** payées au titre de l'opération « achat de denrées » ;

- **3 504 095,04 €** au titre du forfait 5% FEAD 2015 ;

Le versement des crédits liés au forfait 5% de la campagne 2016 est intervenu en 2017 ; il sera déclaré dans le RAE 2017.

** La différence de montants entre les indicateurs 2 et 2a) correspond aux crédits d'assistance technique, seulement comptabilisés dans l'indicateur 2.*

Indicateur 3 : montant total des dépenses publiques éligibles déclarées à la Commission

En situation d'interruption des paiements, il n'y a pas eu d'appels de fonds en 2016.

L'indicateur 3 est donc de 0 € de dépenses déclarées à la Commission.

S'agissant des indicateurs de réalisation

Les indicateurs de réalisation relatifs aux bénéficiaires de l'aide alimentaire et aux denrées distribuées aux bénéficiaires finaux sont transmis par les organisations partenaires à l'autorité de gestion via un logiciel informatique, dit le Système d'Information d'Aide Alimentaire (SIAA).

La remontée de ces indicateurs via le SIAA couvre l'année civile du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016.

Indicateur 4 à 10 : quantité de produits distribués répartis par catégorie de produit

Le volume total indiqué de **80 176,14 tonnes** correspond aux denrées achetées avec des crédits européens (et la contrepartie publique nationale afférente) que les organisations partenaires déclarent avoir distribuées aux bénéficiaires finaux en 2016.

En 2014, la répartition du volume total par type de produit avait été effectuée au prorata des volumes achetés par FranceAgriMer.

A compter de 2015, de nouveaux indicateurs ont été introduit dans le SIAA de manière à recueillir le volume de denrées distribuées pour chaque catégorie de produit définie par le règlement délégué n°1255/2014 du 17 juillet 2014.

Il est à noter qu'une part relativement importante est réservée aux produits permettant un apport en protéines (produits laitiers, viandes et poisson), leur prix de vente pouvant être un obstacle à leur achat par des personnes en situation de pauvreté.

Indicateur 11 : quantité totale de l'aide alimentaire distribuée

Le volume total de denrées FEAD distribuées aux bénéficiaires finaux en 2016 est de **80 176,14 tonnes**.

En 2016, **252 633 tonnes** de denrées ont été distribuées, toutes sources d'approvisionnement confondues : le pourcentage des denrées alimentaires cofinancées par le FEAD par rapport au volume total de nourriture distribuées par les OP est de **31,73%**, et démontre que le FEAD constitue une source d'approvisionnement toujours plus importante dans la part des denrées distribuées par les associations d'aide alimentaire en France.

Pour l'ensemble des sources d'approvisionnement en France en 2016, nous constatons une forte évolution ces 3 dernières années : croissance globale des volumes, montée en puissance du FEAD, très forte augmentation des dons des entreprises (a priori, partie distributeurs), un appel aux particuliers bien moindre et une utilisation des fonds propres en nette réduction.

Indicateurs 12 à 13 : nombre total de colis alimentaire financés et distribués totalement ou partiellement par le PO

Les termes de « colis » ainsi que celui de « repas » donnent lieu à différentes acceptions. En effet, leur taille et composition varient selon le lieu de distribution, les stocks disponibles à un moment T, la composition du foyer bénéficiaire et ses besoins particuliers, la périodicité d'ouverture du centre de distribution.

Les **76 252 590** colis correspondent au **nombre total de passages des personnes** dans les centres de distribution (une même personne pouvant effectuer plusieurs passages et retirer plusieurs colis).

S'agissant de la distribution de repas, l'AG ne dispose pas du nombre de repas véritablement consommés sur place, dans la mesure où ce mode de distribution reste très minoritaire.

L'indicateur exprimé ci-dessous renvoie à la notion d'**équivalent-repas** : soit le ratio entre la quantité totale de nourriture distribuée et la quantité et qualité nécessaires à la constitution d'un repas.

Au vu de ces éléments, l'AG et la Commission s'accordent sur le fait de ne pas mentionner le nombre de repas dans le tableau joint.

En effet, le FEAD achète en priorité des produits de première nécessité (farine, huile, sucre etc.) distribués dans le cadre des colis, ainsi que des plats cuisinés tout prêts pour répondre aux besoins des personnes n'étant pas en mesure de confectionner leurs repas, faute de logement ou d'aménagements nécessaires dans leur lieu de vie.

Par ailleurs, les OP n'utilisent pas *prioritairement* les denrées FEAD pour la préparation de repas, dans la mesure où cela peut venir complexifier le suivi de la comptabilité-matière (entrée/sortie des stocks). Lorsque les denrées FEAD sont utilisées pour confectionner des repas préparés et consommés sur place, elles viennent compléter d'autres sources d'approvisionnement pour constituer un repas équilibré : **il ne s'agit donc pas d'un repas exclusivement cofinancé par le FEAD.**

Indicateurs 14 et suivants : nombre total de personnes bénéficiant d'une aide alimentaire dont, nombre d'enfants âgés de 15 et moins, nombre de participants âgés de 65 ans et plus, nombre de femmes, nombre de migrants, personnes nombre de personnes handicapées, nombre de personnes sans logement personnel

S'agissant de l'indicateur 14, il démontre que le nombre de bénéficiaires de l'aide alimentaire et du FEAD s'est encore accru en 2016, en particulier la part des femmes et des enfants. La proportion de jeunes (<15 ans) est encore très importante par rapport à la population générale, et les plus de 65 ans restent sous-représentés, ce qui peut s'expliquer d'une part par la cohabitation de plusieurs dispositifs alternatifs d'accueil des personnes âgées en France (hôpitaux, centres de convalescence, maisons de retraite, EHPAD...), et d'autre part par le fait que les personnes âgées ont davantage de mal à franchir la porte des associations pour demander de l'aide.

S'agissant de l'indicateur 14-d, l'autorité de gestion estime que la communication d'informations sur le « nombre de participants d'origine étrangère » ou sur le « nombre de minorités » (y compris des communautés marginalisées telles que les populations d'origine Roms) entre en conflit avec l'article 1^{er} de la Constitution telle que l'a interprété par le Conseil constitutionnel. En effet, tels que ces indicateurs sont rédigés, les données s'y rapportant encourent le risque, en cas de contentieux porté devant les tribunaux, d'être considérés comme des statistiques ethniques.

S'agissant de l'indicateur 14-e, les OP ont confirmé qu'elles ne collectaient pas ce type de données, qui n'apparaît pas pertinent au regard de leur activité d'aide alimentaire. La collecte de ce type de données ferait par ailleurs peser sur les OP une charge trop importante.

S'agissant de l'indicateur 14-f, l'indicateur, particulièrement délicat à renseigner, n'a pas été collecté cette année. Dans le contexte de la réponse aux rapports d'audit, la DGCS n'a pas tenu de réunion ad hoc sur le renseignement des indicateurs du RAE, comme elle l'avait fait dans le cadre d'un comité de concertation en 2015.

Il est à noter qu'il a été confirmé à l'autorité de gestion, lors de la réunion en bilatérale avec l'unité géographique France de la DG Emploi le 15 décembre 2015, que les termes de la guidance délivrée le 12/05/2015 aux Etats membres, n'impliquait pas l'obligation de fournir les indicateurs 14-d,e,f s'il existe de réelles difficultés pour les recueillir.

3° Information et évaluation des actions menées prenant notamment en compte les principes définis aux articles 5(6), 5(11) et 5(13) du règlement UE n°223/2014

S'agissant des données relatives à l'évolution de la pauvreté en France

** à noter que les chiffres sur l'année 2015 ne sont pas encore parus.*

En 2014, 8.8 millions de personnes vivent en-dessous du seuil de pauvreté monétaire en France métropolitaine, soit un taux de 14,1% de la population. Pour rappel, le seuil de pauvreté correspond à 60% du niveau de vie médian de la population et s'établit à 1008 euros par mois en France métropolitaine en 2014. Le taux de pauvreté est donc proche de sa valeur 2013, qui était de 14%. Cette évolution s'accompagne d'un maintien du niveau de vie médian des personnes en situation de pauvreté qui atteint 805€ par mois en 2014, pour 802 euros en 2013. Ainsi, l'intensité de la pauvreté s'est accentuée très légèrement en 2014, passant de 19,8 % en 2013 à 20,1% en 2014.

La politique de lutte contre la pauvreté menée par la France dans le cadre du Plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté 2012-2017 s'inscrit pleinement dans la stratégie européenne 2020 de réduction de la pauvreté. L'accompagnement personnalisé des publics en difficulté, notamment par le premier segment de parcours que constitue l'aide alimentaire, y est érigé comme principe, avec l'ambition d'éviter les ruptures de parcours et de garantir l'accès de tous au droit commun et aux dispositifs d'aide.

Pauvreté, alimentation, aide alimentaire et FEAD

Il y a un véritable lien entre le phénomène de pauvreté et les habitudes alimentaires : plusieurs études montrent que les ménages en situation de précarité se trouvent souvent en situation d'insécurité alimentaire, et sont amenés à devoir faire des arbitrages en faveur d'aliments moins chers ne permettant pas toujours d'assurer une alimentation en quantité suffisante, ni un équilibre nutritionnel satisfaisant. L'alimentation peut souvent devenir une variable d'ajustement dans les dépenses courantes de ces ménages.

Le profil des personnes en situation de pauvreté et celui des bénéficiaires de l'aide alimentaire montrent également des similitudes : les femmes représentent 53% des personnes en situation de pauvreté, elles représentent 52,4% des bénéficiaires de l'aide alimentaire en 2016. Les enfants sont aussi fortement touchés puisqu'en 2014, un enfant de moins de 18 ans sur cinq vit au sein d'une famille pauvre. Or, les enfants de moins de 15 ans représentent à eux seuls 35% des bénéficiaires de l'aide alimentaire et du FEAD. A l'inverse, ce sont les retraités qui ont le taux de pauvreté le plus bas (7,6%). Et ils ne représentent que 4% des bénéficiaires en 2016.

Alors qu'il y a environ 8,8 millions de personnes vivant en situation de pauvreté monétaire en France en 2014, on comptait 4,8 millions de personnes bénéficiaires de l'aide alimentaire en 2016 (dont 4,3 millions aidées par le FEAD). Sur le volume de l'aide apportée, il demeure donc un écart entre la part des personnes qui seraient éligibles à l'aide alimentaire et la part des bénéficiaires actuels : le taux de « non-recours », bien que par nature difficile à quantifier, est là.

A noter que l'enquête sur les bénéficiaires finaux du FEAD, dont les résultats seront présentés dans le RAE 2017, donnera des éléments plus précis sur le profil des personnes aidées et leur situation.

Pour autant, la corrélation entre la mise en place du programme FEAD et l'évolution de la pauvreté en France doit être établie avec la plus grande réserve : la jeunesse du programme FEAD ne permet pas encore d'objectiver son réel impact sur la situation des personnes aidées. De plus, le caractère complexe et plurifactoriel du phénomène de pauvreté ne peut être infléchi que par une convergence de dispositifs complémentaires entre eux. Le retrait, même régulier, de colis ou de paniers permet de

réajuster une partie de ses dépenses en faveur d'autres postes de dépense que l'alimentation. Toutefois, les données chiffrées montrent que l'aide alimentaire ne répond pas à elle seule aux besoins alimentaires journaliers d'une personne. Elle ne peut donc être le seul outil pouvant infléchir son niveau de vie.

L'aide alimentaire, notamment via le FEAD, constitue donc une aide essentielle pour ces personnes en difficulté, qui n'ont pas comme seul problème l'accès à une alimentation suffisante, saine et de qualité. C'est pourquoi elle est un moyen d'établir un premier contact pour ensuite proposer un accompagnement personnalisé plus large, qui tend **à répondre aux multiples difficultés engendrées par le phénomène de pauvreté**. Il s'agit d'un véritable « point d'entrée » pour les associations distributrices de l'aide alimentaire, qui proposent différentes formes d'aide en fonction des besoins de la personne : accueil et écoute, conseils nutritionnels, accompagnement à l'accès aux droits, aux soins, à l'hébergement, alphabétisation, accompagnement scolaire, aide au départ en vacances, soutien à la recherche d'emploi, distribution de biens matériels, accès aux loisirs...

Ce sont toutes les mesures d'accompagnement proposées et la complémentarité des dispositifs mis à disposition de la personne, qui permettent de l'accompagner dans une logique de parcours personnalisé, avec pour objectif d'améliorer sa qualité de vie : une aide alimentaire, une reprise de la confiance en soi, un accompagnement vers un logement décent, une formation, voire un emploi etc...

Au-delà du FEAD, le plan interministériel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale (2013-2017) est une réponse plus globale à la réduction de la pauvreté sociale. Ce plan a permis des avancées significatives, notamment en matière d'accès aux droits sociaux et aux soins et permis une certaine mobilisation des acteurs dans les territoires en direction des personnes en situation de pauvreté.

Quantifier le seul effet du FEAD sur le recul de la pauvreté est donc très difficile à objectiver.

S'agissant des actions en matière de santé publique et de lutte contre le gaspillage alimentaire (article 5-6 du règlement), l'autorité de gestion, en collaboration avec le Ministère de l'agriculture, a organisé une réunion sur le choix des denrées du FEAD 2016, afin d'assurer une adéquation aux besoins, et ce dans l'objectif de respecter l'équilibre nutritionnel et pallier les carences éventuelles des bénéficiaires à venir du FEAD. Organisée conjointement par la DGAL et la DGCS le 2 juin 2015, elle a réuni FranceAgriMer et les représentants des organisations partenaires ayant été retenus pour bénéficier des denrées du FEAD 2016.

La liste des produits a été fixée de manière à proposer des repas équilibrés, en complémentarité avec les autres sources d'approvisionnement des OP et adaptés aux besoins de chaque bénéficiaire, de leurs conditions de vie et de leurs âges (produits à cuisiner, plats préparés...). Par ailleurs, la DGAL a rédigé des fiches nutritionnelles pour chaque produit, afin de leur donner une note nutritionnelle. Elle a également rédigé une « fiche produit », jointe au cahier des charges pour définir la composition des produits à fabriquer.

Dans le cadre de la procédure d'attribution des marchés, FAM organise enfin des tests gustatifs sur la base des échantillons envoyés par les candidats au marché, auxquels participent des représentants des OP, du Ministère de l'agriculture et de l'AG. Pour s'assurer de la bonne qualité gustative des produits distribués, la note organoleptique (moyenne des notes obtenues) fait partie des critères d'attribution des lots.

S'agissant des actions relatives à la promotion de l'égalité hommes-femmes dans la mise en œuvre du FEAD, les critères d'éligibilité à l'aide alimentaire étant objectivés et reposant notamment sur le calcul du « reste pour vivre » (charges/ressources), ils permettent d'éviter une discrimination liée au statut, à l'origine, au sexe, à l'orientation sexuelle etc.. de la personne

demanderesse. En 2016, les femmes représentent 52,4% des bénéficiaires de l'aide alimentaire, alors qu'elles comptent pour 53% de la population pauvre.¹

L'universalité de l'accueil matérialise la prise en compte de ce principe d'égalité entre les sexes : homme ou femme, les associations accueillent, reçoivent et écoutent la personne de la même manière, sans discrimination liée au sexe.

La promotion de l'égalité entre les sexes est une préoccupation importante des OP dans toutes les actions qu'elles mènent au travers des projets sociaux. Elle se matérialise par des engagements écrits, présents dans les statuts des associations têtes de réseau ou par l'adoption de chartes de bonnes pratiques signées à différents niveaux de mise en œuvre.

S'agissant de la prise en compte des aspects climatiques et environnementaux, le FEAD 2016 a vu une amélioration dans la prise en compte des aspects climatiques. En effet, un critère supplémentaire d'analyse des offres a été ajouté dans le cahier des charges de l'appel d'offres, afin de tenir compte du fret transport et du bilan carbone des fournisseurs lors de leurs transports vers les entrepôts de première livraison des OP. Tous les candidats n'ayant pas fourni cette information lors du dépôt des offres ont été systématiquement éliminés de la procédure de sélection des soumissionnaires.

S'agissant de la coordination avec le FSE, les organisations partenaires (OP) du FEAD, et de manière plus générale, les associations actives dans le domaine de l'aide alimentaire, peuvent bénéficier d'un soutien du FSE pour leurs activités d'inclusion et d'insertion. C'est ainsi que, des OP bénéficiaires par ailleurs du FEAD, portent également, à certains endroits du territoire, des chantiers d'insertion, dont certains sont cofinancés par des crédits FSE. Ces chantiers d'insertion permettent, selon les cas, d'approvisionner en produits frais, des lieux de distribution de l'aide alimentaire, et/ou d'accueillir, à des fins d'insertion professionnelle, des publics bénéficiaires ou ayant bénéficié de l'aide alimentaire.

Par ailleurs, lors de la mise en place des circuits de gestion du FEAD, la DGEFP, autorité de gestion du FSE, a pu faire profiter la DGCS, autorité de gestion du FEAD, de son expérience au travers d'échanges informels. La DGCS est également représentée au comité de programmation du FSE (pour le volet national).

¹ « Qui sont les pauvres en France ? », Observatoire des Inégalités, 18 décembre 2015
<http://www.inegalites.fr/spip.php?article1372>

4° Annexe : Résumé des commentaires des différentes parties prenantes (art 13(2) du règlement UE 223/2014).

La consultation des différentes parties prenantes se fait :

- lors des comités de concertation avec les OP (une réunion trimestrielle)
- lors des comités techniques et stratégiques avec l'OI, en présentiel ou par téléphone (réguliers et a minima une fois par mois)

De plus, le RAE a été communiqué aux parties prenantes pour consultation le 13 juillet 2017. La consultation s'est achevée le 17 juillet 2017, sans remarques particulières formulées par l'OI ou les OP.

Dans leurs bilans d'exécution respectifs, les OP soulignent plusieurs points :

En premier lieu, **elles soulignent la diversité, la qualité et les volumes des produits livrés** dans le cadre du marché FEAD 2016. Certains produits ont été particulièrement appréciés, comme le taboulé, les lentilles cuisinées, ou encore le fromage fondu.

Une difficulté régulièrement soulevée est l'établissement de l'expression des besoins : la variation des prix des marchés de denrées entre la période de construction (l'automne) et la passation des marchés entraîne des écarts entre les volumes estimés par l'OP et les volumes finalement attribués dans le cadre du marché. Certains écarts peuvent se traduire en -50% ou + 70%, ce qui demande ensuite aux OP d'ajuster leurs stratégies d'approvisionnement ad hoc sur les produits concernés.

La DGCS et FAM ont pris note de ce problème, puisqu'en préparation du FEAD 2017, FAM a organisé une réunion sur l'évolution du cours des matières premières pour évaluer les tendances des prix. Toutefois, celle-ci n'a pas complètement permis de solutionner la question de la fixation des prix puisque les OP ont constaté des écarts parfois importants en résultat de l'appel d'offre 2017.

Ensuite, **toutes regrettent le retard important pris dans la notification du marché 2016**, provisoirement stoppée par les constats de l'audit CE en mars 2016. Ce retard de notification a fortement retardé les premières livraisons et demandé aux OP de compenser temporairement l'absence de certains produits en encourageant les dons et les collectes sur des produits particuliers, comme le lait et les produits d'épicerie.

De plus, le report des livraisons en fin d'année a réduit considérablement la période des livraisons pour une arrivée massive des produits entre l'automne et le 15 février 2017, et a demandé des efforts aux OP en termes d'organisation logistique.

Certaines OP signalent des changements internes d'organisation dans la gestion du FEAD. La Croix-Rouge est particulièrement concernée en 2016 :

- d'une part sur l'île de la Réunion : le rapport final de la mission menée par l'IGAS en 2015 préconisait la répartition de la fonction logistique des produits du FEAD entre deux opérateurs : la Croix-Rouge française pour ses antennes locales et la Banque Alimentaire des Mascareignes (BAM) pour les autres associations d'aide alimentaire. Pour cette année de transition, une convention quadripartite a donc été passée entre les 2 associations et les services de l'Etat pour permettre à la CRF de retrouver la gestion directe des denrées FEAD sur l'île.
- d'autre part avec l'ouverture d'un entrepôt logistique à Pantin : il assure la réception et la livraison des denrées FEAD depuis le 1^{er} octobre 2016, pour les 7 départements gestionnaires directs des denrées FEAD en France métropolitaine.

Des difficultés de livraison ont aussi été reportées pour certains produits : le lot de « farine » est resté infructueux, il a été reporté sur le FEAD 2017. Un lot de thon n'a pas été livré dans son intégralité pour les Restaurants du Cœur et la Croix-Rouge française : la DGCS expertise les modalités de report des crédits non-dédiés sur le FEAD 2018.

Pour conclure, des efforts restent à poursuivre pour tendre vers l'organisation d'une « campagne FEAD type » afin d'assurer une distribution mieux échelonnée dans l'année des denrées distribuées.

I Liste des annexes

1) Tableau des indicateurs communs

2) Denrées achetées dans le cadre du marché public FEAD 2016

3) Répartition par produit, OP et tonnage de produits livrés des paiements effectués pendant l'année civile 2016

II Tableau des indicateurs communs (règlement délégué UE n°1255/2014 de la Commission du 17 juillet 2014 fixant le contenu des rapports d'exécution annuels et du rapport d'exécution final, y compris la liste d'indicateurs communs)

Indicateurs	Libellé des indicateurs	Unités de mesure	2014 (au 31/12/2014)	2015 (situation au 31/12/2015)	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Cumul des montants
1	Montant total des dépenses publiques éligibles approuvé dans les documents fixant les conditions du soutien aux opérations	EUR	76 877 831,34 €	79 801 115,84 €	83 093 679,20 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	159 971 510,54 €
2	Montant total des dépenses publiques éligibles engagées par les bénéficiaires et effectuées au cours de l'exécution de l'opération, dont	EUR	38 230 231 €	67 754 636,74 €	68 590 927,93 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	174 575 795,67 €
2a	Montant total des dépenses publiques éligibles engagées par les bénéficiaires et effectuées au cours de l'exécution des opérations de distribution de l'aide alimentaire	EUR	38 230 231 €	67 754 636,74 €	68 316 097,31 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	174 300 965,05 €
2b	Montant total des dépenses publiques éligibles engagées par les bénéficiaires et effectuées au cours de l'exécution des opérations liées à la fourniture d'une assistance matérielle de base	EUR	0 €	0 €	0 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	0 €
3	Montant total des dépenses publiques éligibles déclarées à la Commission	EUR	0 €	44 426 883,60 €	0 €	- €	- €	- €	- €	- €	-€	- €	44 426 884 €

		Unités de mesure	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Cumul des montants
			(au 31/12/14)										
4	Quantité de fruits et légumes	Tonnes	6 230,58	7952,52	7 145,79								21 328,89
5	Quantité de viande, œufs, poissons et fruits de mer	Tonnes	2368,75	3543,03	4 757,92								10 669,70
6	Quantité de farine, pain, pommes de terre, riz et autres produits riches en amidon	Tonnes	10238,82	10924,54	9 138,99								30 302,35
7	Quantité de sucre	Tonnes	2602,67	2752,84	2 784,38								8 139,89
8	Quantité de produits laitiers	Tonnes	37145,77	40002,2	47 346,57								124 494,54
9	Quantité de graisse et huile	Tonnes	2939,08	4047,33	2 939,38								9 925,79
10	Quantité de plats cuisinés et autres denrées alimentaires (n'entrant pas dans les catégories précitées)	Tonnes	4334,09	4864,27	6063,12								15 261,48
11	Quantité totale de l'aide alimentaire distribuée, dont	tonnes	65 859,76	74 086,73	80 176,14								220 122,63
11 (a)	Pourcentage des denrées alimentaires pour lesquelles seuls le transport, la distribution et le stockage ont été payés par le PO	%	0	0	0								0
11(b)	pourcentage des denrées alimentaires cofinancées par le FEAD, par rapport au volume total de nourriture distribué par les OP	%	28.2 %	29,40%	31,73%								
12	Nombre total de repas distribués et financés totalement ou partiellement par le PO	Nombre	0	0	0								0
13	Nombre total de colis alimentaires distribués et financés totalement ou partiellement par le PO	Nombre	72 781 897	76 616 015	76 252 590								149 032 015
14	Nombre total de personnes bénéficiant d'une aide alimentaire	Nombre	4 047 812	4 216 026	4 397 813								12 661 651,00
14 (a)	Nombre d'enfants âgés de 15 ans et moins	Nombre	1 471 148	1 438 335	1 561 066								4 470 549,00
14(b)	Nombre de personnes âgées de 65 ans et plus	Nombre	250 801	183 025	177 597								611 423,00
14 (c)	Nombre de femmes	Nombre	2 419 290	2 212 815	2 307 787								6 939 892,00
14(d)	Nombre de migrants, participants d'origine étrangère, personnes appartenant à des minorités (y compris des communautés marginalisées comme les Roms)	Nombre	-	-	-								
14 (e)	Nombre de personnes handicapées	Nombre	-	-	-								
14(f)	Nombre de personnes sans logement personnel	Nombre	-	1 010 198	-								1010198

Type produit	Dénomination de vente	Conservation	Packaging
1. Épicerie corps gras	Beurre doux congelé	Surgelé	Plaquette 250g, emballage papier, carton de 10kg
1. Épicerie corps gras	Huile de tournesol	Ambiant	bouteille plastique, 1 litre, carton de 10 bouteille
1. Épicerie corps gras	Beurre doux frais	Frais	Plaquette 250g, emballage papier, carton de 10kg
2. Épicerie farine	Farine type 65	Ambiant	Paquet 1 Kg / sachet papier / sur-emballage papier ou film percé
3. Épicerie féculent	Graine de couscous calibre moyen	Ambiant	Étui carton 500g environ, carton de 10 kg
3. Épicerie féculent	Pâtes Torti	Ambiant	Sachet 500g, cello, carton de 10 kg
3. Épicerie féculent	Riz long étuvé	Ambiant	Étui carton 500g, carton de 5 kg
4. Épicerie Lait	Lait demi écrémé UHT	Ambiant	Brique de 1 litre / carton ou plastique / pack de 6 litres
4. Épicerie Lait	Lait concentré nature	Ambiant	boîte de 440 g
5. Épicerie sucre	Sucre en morceaux n°4	Ambiant	1kg, emballage carton
5. Épicerie sucre	Sucre en poudre	Ambiant	1kg, emballage carton
6. Plat accompagnement	Haricots verts très fins	Ambiant	Boîte 4/4, poids net total : 800gr environ, poids net égoutté : 440 gr environ, ouverture facile
6. Plat accompagnement	Petits pois très fins / carottes	Ambiant	Boîte métallique 4/4, ouverture facile
6. Plat accompagnement	Purée de pommes de terre en flocons	Ambiant	3 ou 4 sachets de 125 g environ par étui, double emballage
6. Plat accompagnement	Lentilles cuisinées (carottes oignons...)	Ambiant	Boite métallique 1/2, ouverture facile
6. Plat accompagnement	Mouliné de légumes variés (déshydraté)	Ambiant	sachets de 90-100g
6. Plat accompagnement	Taboulé aux tomates	Ambiant	semoule (env. 180g) et garniture séparés (total : env.730g)
6. Plat accompagnement	Ratatouille	Ambiant	Boîte 4/4 - ouverture facile

7. Plat cuisiné	émincé de poulet au curry	Ambiant	barquette 300g / portion indiv microondable
7. Plat cuisiné	Quiche lorraine	Surgelé	400g environ, microondable
7. Plat cuisiné	Poisson blanc à la bordelaise et son riz	Surgelé	barquette 300g / portion indiv microondable
7. Plat cuisiné	Lasagnes pur bœuf	Surgelé	barquette 300g / portion indiv microondable
8.fromages	Emmental	Frais	Portion de 250 g environ, emballage plastique, sous atmosphère ou sous vide
8.fromages	Fromage fondu (type "vache qui rit")	Ambiant	boîte 8 portions
9. Dessert	Crème dessert chocolat	Ambiant	boîte métallique 510g environ
9. Dessert	Crème dessert vanille	Ambiant	boîte métallique 510g environ
9. Dessert	Gâteau de semoule avec raisins, nappage caramel	Ambiant	Pot métallique ou alu ouverture facile (125g)
10. Épicerie sucrée	Chocolat noir 65%	Ambiant	Tablette de 100 g, emballage aluminium et papier
10. Épicerie sucrée	Galettes type palets breton	Ambiant	emballage 300g
11. Petit déjeuner	Céréales petit déjeuner riz et blé complet	Ambiant	paquet de 375 g env, carton de 10 paquets
11. Petit déjeuner	Chocolat en poudre petit déjeuner	Ambiant	emballage de 500 g / carton de 5 kg
11. Petit déjeuner	Café moulu (50% arabica – 50% robusta)	Ambiant	paquet de 250g / carton de 5 Kg maxi
11. Petit déjeuner	Confiture extra d'abricots avec morceaux	Ambiant	pot de 350 à 450 g pot verre

12. Viande	Escalope surgelée de dinde	Surgelé	450 à 550g par unité de consommateur, soit 4 à 5 pièces par UC
12. Viande	Steak haché surgelé de bœuf 15% MG	Surgelé	100g / emb. indiv. Avec étiquette / carton vrac 5 à 10 Kg
12. Viande	Côte de porc avec os 150g	Surgelé	barquettes de 2*150g / carton 5 à 10kg poids net
12. Viande	Cuisse de poulet 180g	Surgelé	180g +/- 20g sachet de 3 pièces – cartons de 10 kg
13. Poisson	Filet de poisson blanc surgelé	Surgelé	110 g +/- 5g env. / emb 4 portions / carton de 10 sachets poids fixe
13. Poisson	Thon entier listao au naturel	Ambiant	Poids net total 160 à 185 gr - Poids net égoutté 110 gr minimum
13. Poisson	Sardine à l'huile 120g	Ambiant	boite 120g
14. Fruits	compote de pommes-bananes sans sucre ajouté	Ambiant	pot individuel 100 gr en plastique avec opercule
14. Fruits	demi-paires au sirop	Ambiant	Boîte métallique 4/4, ouverture facile
14. Fruits	Ananas au sirop léger	Ambiant	Boite ½ ouverture facile

**Répartition par produit, OP et tonnage de produits livrés des
paiements effectués pendant l'année civile 2016**

FEAD 2014

OP	Opérateur	N° lot	Produit	Quantité réceptionnée (T ou ML)	Montant payé (TTC)
RC	OVIMPEX	726	Steak haché pur bœuf	435,185	653 021,65 €
RC	PAUL DISCHAMP	815	Chocolat en poudre petit déjeuner	85,795	103 935,96 €
BA	PAUL DISCHAMP	816	Chocolat en poudre petit déjeuner	4,68	11 823,40 €
SPF	PAUL DISCHAMP	817	Chocolat en poudre petit déjeuner	1,4	3 542,14 €
Total FEAD 2014				527,06	772 323,15 €

FEAD 2015

➤ **Fédération Française des Banques Alimentaires (FFBA), paiements 2016 pour FEAD 2015 :**

Opérateur	N° lot	Produit	Quantité réceptionnée (T ou ML)	Montant payé (TTC)
MONDIAL VIANDE SERVICE SA	900	Ananas en conserve	50,82588	87 802,74 €
PAUL DISCHAMP	901	Beurre surgelé	207,28	725 697,47 €
SOCIETE GUILLOT JOUANI	902	Beurre frais	48,51	172 592,09 €
LEBLOND-SOCOBEUR	903	Biscuits fourrés au chocolat	4,32432	10 891,82 €
ETABLISSEMENTS DHUMEAUX	904	Café moulu	48,904	168 812,91 €
ETABLISSEMENTS DHUMEAUX	905	Céréales du petit déjeuner	16,00875	30 969,26 €
ETABLISSEMENTS DHUMEAUX	906	Chocolat au lait supérieur	29,608	124 851,01 €
ETABLISSEMENTS DHUMEAUX	907	Chocolat en poudre petit déjeuner	27,45	73 457,52 €
ETABLISSEMENTS DHUMEAUX	908	Compote de pommes sans sucre ajouté	142,6896	147 451,47 €
ETABLISSEMENTS DHUMEAUX	909	Confiture de fruits rouges extra	96,7788	180 084,86 €
SOCIETE FRANCAISE DES RIZ DE CHOIX	910	Couscous au poulet	81,0495	134 124,89 €
ETABLISSEMENTS DHUMEAUX	911	Crème dessert chocolat	47,3382	60 257,23 €
JYCO	912	Cuisses de poulet surgelées	272,902	526 878,25 €
SOCIETE GUILLOT JOUANI	913	Emmental	48,3	186 513,13 €
JYCO	914	Escalopes de dinde surgelées	46,535	268 055,56 €
ETABLISSEMENTS DHUMEAUX	915	Farine type 65	173,459	68 590,70 €
PAUL DISCHAMP	916	Filets de poisson blanc surgelés	192,2216	566 802,57 €
PAUL DISCHAMP	917	Fromage fondu	50,01792	144 831,12 €
PAUL DISCHAMP	918	Gâteau de semoule nappage caramel	84,795	174 942,81 €
JYCO	919	Graine de couscous	47,369	40 978,92 €
MONDIAL VIANDE SERVICE SA	920	Hachis Parmentier surgelé	47,592	97 576,13 €
JYCO	921	Haricots verts très fins	136,934	109 504,74 €
JYCO	922	Huile de tournesol	153,321	183 590,41 €
ETABLISSEMENTS DHUMEAUX	924	Lait demi-écrémé UHT	7,07496	14 623,42 €
SOCIETE GUILLOT JOUANI	925	Lentilles cuisinées	5705,817	2 407 247,09 €
RAYNAL ET ROQUELAURE	926	Mouliné de légumes variés	162,4896	140 547,26 €
PAUL DISCHAMP	927	Oreillons de pêches jaunes au sirop léger	210,376	131 052,85 €
OVIMPEX	928	Pâtes macaroni	66,3216	79 793,72 €

JYCO	929	Petits pois / carottes	119,729	90 314,58 €
SOCIETE GUILLOT JOUANI	930	Poisson blanc à la provençale et son riz	163,7372	148 979,16 €
OVIMPEX	931	Préparation pour flans/entremets - Parfum vanille	42,52725	97 265,82 €
JYCO	932	Purée de pommes de terre en flocons	61,898	138 011,46 €
SOC FR DEVELOPPEMENT AGROALIMENTAIRE	933	Ratatouille	48,114	54 650,52 €
ETABLISSEMENTS DHUMEAUX	934	Riz au lait	40,146	72 795,67 €
ETABLISSEMENTS DHUMEAUX	935	Riz long étuvé	204,624	152 841,86 €
SA FERRIGNO	936	Sardines au naturel	28,3338	116 179,20 €
VOLDIS	937	Steak haché de bœuf 15% MG surgelé	263,04	1 011 334,02 €
PAUL DISCHAMP	938	Sucre en morceaux n°4	295,602	204 159,22 €
ETABLISSEMENTS DHUMEAUX	939	Sucre en poudre	48,373	36 693,09 €
SOCIETE FRANCAISE DES RIZ DE CHOIX	940	Tarte aux poireaux surgelée	33,642	79 399,84 €
ETABLISSEMENTS DHUMEAUX	941	Tarte aux poireaux surgelée	51,19296	253 210,66 €
JYCO	942	Tomates pelées en conserve	23,497	22 310,40 €
Total FFBA FEAD 2015			9630,74894	9 536 667,45 €

➤ **Croix Rouge Française (CRF), paiements 2016 pour FEAD 2015 :**

Opérateur	N° lot	Produit	Quantité réceptionnée (T ou ML)	Montant payé (TTC)
PAUL DISCHAMP	944	Beurre doux surgelé	22,02	76 636,61 €
LEBLOND-SOCOBEUR	945	Biscuits fourrés au chocolat	10,93488	24 096,71 €
ETABLISSEMENTS DHUMEAUX	946	Café moulu	30,424	93 255,83 €
ETABLISSEMENTS DHUMEAUX	947	Céréales du petit déjeuner pétales riz et blé complet	17,385	29 489,57 €
ETABLISSEMENTS DHUMEAUX	948	Chocolat au lait supérieur	28,212	106 686,03 €
ETABLISSEMENTS DHUMEAUX	949	Compote de pommes sans sucre ajouté	25,4688	25 187,28 €
SOCIETE FRANCAISE DES RIZ DE CHOIX	951	Couscous au poulet	89,5104	130 340,17 €
JYCO	953	Cuisses de poulet déjointées surgelées	73,19	137 443,50 €
JYCO	958	Haricots verts très fins	32,938	25 123,96 €
SOCIETE FRANCAISE DES RIZ DE CHOIX	959	Huile de tournesol	58,59	58 163,17 €
PAUL DISCHAMP	960	Lait demi-écrémé UHT	510,624	214 405,09 €
RAYNAL ET ROQUELAURE	961	Lentilles cuisinées	46,7136	36 929,39 €
PAUL DISCHAMP	962	Mouliné de légumes variés	35,552	19 194,65 €
JYCO	967	Purée de pommes de terre en flocons	23,009	51 308,02 €
ETABLISSEMENTS DHUMEAUX	969	Riz au lait	43,074	75 930,09 €
ETABLISSEMENTS DHUMEAUX	970	Riz long étuvé	22,68	15 839,94 €
SOCIETE FRANCAISE DES RIZ DE CHOIX	971	Sardines au naturel	25,677	90 278,05 €
VOLDIS	972		37,76	143 412,48 €
SOCIETE FRANCAISE DES RIZ DE CHOIX	975	Tarte aux poireaux surgelée	26,082	54 743,20 €

SOCIETE FRANCAISE DES RIZ DE CHOIX	978	Couscous au poulet	6,048	16 380,09 €
JYCO	979	Huile de tournesol	16,1	17 625,00 €
ETABLISSEMENTS DHUMEAUX	980	Lait entier concentré non sucré	7,76868	16 056,21 €
ETABLISSEMENTS DHUMEAUX	981	Petits pois / carottes	7,0464	10 668,68 €
ETABLISSEMENTS DHUMEAUX	982	Riz au lait	10,158	22 928,37 €
SA FERRIGNO	983	Sardines au naturel	6,0048	23 358,72 €
Total CRF FEAD 2015			1212,97056	1 515 480,81 €

A noter que les lots n° 944, 945, 947, 948, 953, 958, 959, 960, 961, 962, 963, 964, 969, 970, 971, 972, 974 et 977 sont communs à deux OP, la CROIX ROUGE FRANÇAISE et RESTAURANTS DU CŒUR.

➤ **Les Restaurants du Cœur (RC), paiements 2016 pour FEAD 2015 :**

Opérateur	N° lot	Produit	Quantité réceptionnée (T ou ML)	Montant payé (TTC)
MONDIAL VIANDE SERVICE SA	943	Ananas au sirop léger	196,27498	319 604,39 €
PAUL DISCHAMP	944	Beurre doux surgelé	177,86	565 941,93 €
LEBLOND-SOCOBEUR	945	Biscuits fourrés au chocolat	199,11408	438 854,41 €
ETABLISSEMENTS DHUMEAUX	947	Céréales du petit déjeuner pétales riz et blé complet	183,78	311 756,32 €
ETABLISSEMENTS DHUMEAUX	948	Chocolat au lait supérieur	41,096	155 418,26 €
ETABLISSEMENTS DHUMEAUX	950	Confiture de fruits rouges extra avec morceaux	160,9065	293 471,39 €
ETABLISSEMENTS DHUMEAUX	952	Crème dessert chocolat	729,47952	883 155,40 €
JYCO	953	Cuisses de poulet déjointées surgelées	194,07	364 421,52 €
ETABLISSEMENTS DHUMEAUX	954	Farine type 65	567,71	203 861,34 €
PAUL DISCHAMP	955	Filets de poisson blanc surgelés	327,384	862 124,53 €
JYCO	956	Graine de couscous calibre moyen	305,037	251 014,94 €
MONDIAL VIANDE SERVICE SA	957	Hachis Parmentier surgelé	468,952	840 216,24 €
JYCO	958	Haricots verts très fins	571,497	435 916,38 €
SOCIETE FRANCAISE DES RIZ DE CHOIX	959	Huile de tournesol	536,91	533 025,63 €
PAUL DISCHAMP	960	Lait demi-écrémé UHT	18579,798	7 498 371,97 €
RAYNAL ET ROQUELAURE	961	Lentilles cuisinées	601,1712	475 428,12 €
PAUL DISCHAMP	962	Mouliné de légumes variés	699,224	412 917,13 €
OVIMPEX	963	Oreillons de pêches jaunes au sirop léger	541,80024	629 039,27 €
JYCO	964	Pâtes macaroni	599,184	433 015,30 €
SOCIETE GUILLOT JOUANI	965	Petits pois / carottes	367,8328	297 141,20 €
OVIMPEX	966	Poisson blanc à la provençale et son riz surgelés	234,16875	521 763,78 €

SOC FR DEVELOPPEMENT AGROALIMENTAIRE	968	Ratatouille	155,628	138 971,34 €
ETABLISSEMENTS DHUMEAUX	969	Riz au lait	187,188	301 709,13 €
ETABLISSEMENTS DHUMEAUX	970	Riz long étuvé	465,21	324 901,74 €
SOCIETE FRANCAISE DES RIZ DE CHOIX	971	Sardines au naturel	205,1735	721 370,02 €
VOLDIS	972	Steak haché de bœuf 15% MG surgelé	442,46	1 652 221,08 €
PAUL DISCHAMP	973	Sucre en morceaux n°4	490,505	314 965,89 €
PAUL DISCHAMP	974	Sucre en poudre	675,54	397 708,07 €
ETABLISSEMENTS DHUMEAUX	976	Thon entier au naturel	254,82912	1 142 335,78 €
SOCIETE GUILLOT JOUANI	977	Tomates pelées en conserve	462,919846	394 052,06 €
Total RC FEAD 2015			29622,70354	22 114 694,56 €

➤ **Secours Populaire Français (SPF), paiements 2016 pour FEAD 2015 :**

Opérateur	N° lot	Produit	Quantité réceptionnée (T ou ML)	Montant payé (TTC)
PAUL DISCHAMP	100	Fromage fondu	135,67008	392 961,58 €
PAUL DISCHAMP	101	Gâteau de semoule nappage caramel	114,876	227 217,27 €
JYCO	102	Graine de couscous calibre moyen	140,027	120 943,57 €
MONDIAL VIANDE SERVICE SA	103	Hachis Parmentier surgelé	32,312	66 011,61 €
JYCO	104	Haricots verts très fins	210,479	168 317,94 €
SOCIETE FRANCAISE DES RIZ DE CHOIX	105	Huile de tournesol	395,25	452 349,40 €
SOCIETE GUILLOT JOUANI	106	Lait demi-écrémé UHT	5415,549	2 285 290,35 €
PAUL DISCHAMP	107	Mouliné de légumes variés	279,249	172 463,35 €
OVIMPEX	108	Oreillons de pêches jaunes au sirop léger	125,87328	151 452,86 €
JYCO	109	Pâtes macaroni	234,108	176 593,52 €
SOCIETE GUILLOT JOUANI	110	Petits pois / carottes	264,7296	237 000,26 €
OVIMPEX	111	Poisson blanc à la provençale et son riz surgelés	17,316	39 436,88 €
JYCO	112	Purée de pommes de terre en flocons	216,249	482 216,08 €
SOC FR DEVELOPPEMENT AGROALIMENTAIRE	113	Ratatouille	93,852	98 502,94 €
ETABLISSEMENTS DHUMEAUX	114	Riz au lait	77,064	138 125,81 €
ETABLISSEMENTS DHUMEAUX	115	Riz long étuvé	429,114	315 542,53 €
SOCIETE FRANCAISE DES RIZ DE CHOIX	116	Sardines au naturel	40,095	163 118,72 €

Opérateur	N° lot	Produit	Quantité réceptionnée (T ou ML)	Montant payé (TTC)
PAUL DISCHAMP	117	Steak haché de bœuf 15% MG surgelé	364,6	1 254 739,70 €
PAUL DISCHAMP	118	Sucre en morceaux n°4	422,4	278 435,33 €
PAUL DISCHAMP	119	Sucre en poudre	201,09	132 774,06 €
SOCIETE FRANCAISE DES RIZ DE CHOIX	120	Tarte aux poireaux surgelée	80,136	180 630,54 €
ETABLISSEMENTS DHUMEAUX	121	Thon entier au naturel	108,2848	534 456,54 €
SOCIETE GUILLOT JOUANI	122	Tomates pelées en conserve	168,10225	164 179,30 €
PAUL DISCHAMP	984	Beurre doux surgelé	188,58	660 361,14 €
SOCIETE GUILLOT JOUANI	985	Beurre doux frais	86,4	309 181,46 €
LEBLOND-SOCOBEUR	986	Biscuits fourrés au chocolat	53,86656	135 811,58 €
ETABLISSEMENTS DHUMEAUX	987	Café moulu	84,116	289 467,31 €
ETABLISSEMENTS DHUMEAUX	988	Céréales du petit déjeuner pétales riz et blé complet	61,20375	117 495,97 €
ETABLISSEMENTS DHUMEAUX	989	Chocolat au lait supérieur	68,4099	288 470,87 €
ETABLISSEMENTS DHUMEAUX	990	Chocolat en poudre petit déjeuner	89,775	238 107,55 €
ETABLISSEMENTS DHUMEAUX	991	Compote de pommes sans sucre ajouté	216,6384	223 868,11 €
ETABLISSEMENTS DHUMEAUX	992	Confiture de fruits rouges extra avec morceaux	97,6077	181 625,70 €
SOCIETE FRANCAISE DES RIZ DE CHOIX	993	Couscous au poulet	165,7152	267 693,74 €
ETABLISSEMENTS DHUMEAUX	994	Crème dessert chocolat	73,86228	94 175,91 €
JYCO	995	Cuisses de poulet déjointées surgelées	175,503	338 834,78 €
SOCIETE GUILLOT JOUANI	996	Emmental	95,2	369 604,48 €
JYCO	997	Escalopes de dinde surgelées	62,328	359 022,21 €
ETABLISSEMENTS DHUMEAUX	998	Farine type 65	404,55	160 050,11 €
JYCO	999	Filets de poisson blanc surgelés	111,163	330 721,03 €
Total SPF FEAD 2015			11 601,34 €	12 597 252,09 €

FEAD 2016

La livraison des produits pour le plan 2016 s'est étalée de juillet 2016 à février 2017. Par conséquent, l'essentiel des paiements de ce plan ont été effectué en 2017.

➤ Fédération Française des Banques Alimentaires :

PAIEMENTS D'AVANCE FEAD 2016

Opérateur	Montant avance
CELTIGEL	32 350,29 €
ETABLISSEMENTS DHUMEAUX	1 013 190,75 €
JYCO	216 561,29 €
MONDIAL VIANDE SERVICE SA	21 942,69 €
OVIMPEX	7 699,00 €
PAUL DISCHAMP	374 448,05 €
RAYNAL ET ROQUELAURE	56 659,57 €
SA FERRIGNO	70 664,31 €
SOC FR DEVELOPPEMENT AGROALIMENTAIRE	122 494,31 €
SOCIETE GUILLOT JOUANI	201 646,02 €
STE NELLE LAITERIE DE LA MONTAGNE	26 725,83 €
WILLIAM SAURIN	87 571,33 €
Total FFBA avances FEAD 2016	2 231 953,44 €

PAIEMENTS DES FACTURES FEAD 2016

Opérateur	N° lot	Produit	Quantité réceptionnée (T ou ML)	Montant payé (TTC)
ETABLISSEMENTS DHUMEAUX	200	Ananas au Sirop	23,86843	25 225,86 €
PAUL DISCHAMP	201	Beurre doux pasteurisé	44,88	86 213,46 €
PAUL DISCHAMP	202	Beurre doux surgelé	80,08	171 170,72 €
SOC FR DEVELOPPEMENT AGROALIMENTAIRE	203	Café Moulu	151,8	353 393,25 €
STE NELLE LAITERIE DE LA MONTAGNE	204	Céréales petit déj. pétales riz blé c.	86,58	132 300,41 €
SOCIETE GUILLOT JOUANI	206	Prépa Poudre inst. Boisson Choco 500 env	70,56	128 135,62 €
ETABLISSEMENTS DHUMEAUX	207	Confiture extra d'Abricots avec morceaux	91,4787	129 088,14 €
JYCO	208	Côtes de Porc surgelées	62,4	80 527,39 €
ETABLISSEMENTS DHUMEAUX	209	Crème dessert chocolat 400/550	126,02202	142 743,25 €
ETABLISSEMENTS DHUMEAUX	210	Crème dessert vanille 510 g	90,88905	97 157,02 €
WILLIAM SAURIN	212	Emincé de Poulet au Curry	80,784	128 338,79 €
ETABLISSEMENTS DHUMEAUX	213	Emmental	93,53925	276 006,01 €
ETABLISSEMENTS DHUMEAUX	215	Farine type 65	274,115	92 755,11 €
SOCIETE GUILLOT JOUANI	217	Fromage fondu	37,25568	61 102,37 €
OVIMPEX	218	Galette Bretonne	20,412	50 799,90 €
PAUL DISCHAMP	219	Gâteau de Semoule avec Raisins, nap. Car	64,488	105 462,39 €
JYCO	220	Graine de couscous moyen	169,127	112 942,38 €
SOCIETE GUILLOT JOUANI	221	Haricots Verts Très Fins	208,74	158 859,68 €
JYCO	222	Huile de tournesol	173,86	125 772,15 €
ETABLISSEMENTS DHUMEAUX	224	Lait UHT	4665,591	1 324 361,47 €
CELTIGEL	225	Lasagnes pur Boeuf surgelées	77,5244	129 577,34 €
RAYNAL ET ROQUELAURE	226	Lentilles Cuisinées 400/550	98,1504	59 275,48 €
JYCO	227	Mouliné de Légumes Déshydraté	26,019	54 830,07 €
SOCIETE GUILLOT JOUANI	228	Pâtes Torti	192,78	106 516,62 €

ETABLISSEMENTS DHUMEAUX	229	petits pois carottes	219,8016	158 646,41 €
ETABLISSEMENTS DHUMEAUX	230	Poires Sirop	59,8752	67 237,24 €
ETABLISSEMENTS DHUMEAUX	231	Poisson Blanc à la Bordelaise +Riz surg.	86,26725	144 725,23 €
PAUL DISCHAMP	232	Purée de p. de t. en flocons	74,88	111 677,75 €
SOCIETE GUILLOT JOUANI	233	Purée Pommes Bananes Allégée	82,944	70 494,59 €
SOC FR DEVELOPPEMENT AGROALIMENTAIRE	234	Quiche lorraine surgelée	35,91	69 501,36 €
SOC FR DEVELOPPEMENT AGROALIMENTAIRE	235	Ratatouille4/4	152,064	136 606,02 €
JYCO	236	Riz Long Euvé - 500 g	275,77	159 964,91 €
SA FERRIGNO	237	Conserves de sardines 125 g	179,0325	477 899,69 €
ETABLISSEMENTS DHUMEAUX	238	Steak haché surgelé pur boeuf 15 % de MG	137,6	376 079,27 €
PAUL DISCHAMP	239	Sucre en morceau n°4	189,846	102 594,73 €
PAUL DISCHAMP	240	Sucre Poudre 1 kg	56,12	31 371,59 €
RAYNAL ET ROQUELAURE	241	Taboulé aux tomates	87,45984	79 497,25 €
Total FFBA FEAD 2016			8648,51432	6 118 850,92 €

➤ **Pour la Croix Rouge Française (CRF) :**

PAIEMENTS D'AVANCE FEAD 2016

Opérateurs	Montant avance versée
CELTIGEL	9 746,36 €
ETABLISSEMENTS DHUMEAUX	13 889,01 €
JYCO	17 415,84 €
MONDIAL VIANDE SERVICE SA	5 786,53 €
OVIMPEX	21 015,35 €
PAUL DISCHAMP	101 957,49 €
SOC FR DEVELOPPEMENT AGROALIMENTAIRE	16 123,57 €
SOCIETE FRANCAISE DES RIZ DE CHOIX	7 964,99 €
SOCIETE GUILLOT JOUANI	14 518,03 €
STE NELLE LAITERIE DE LA MONTAGNE	31 614,86 €
VOLDIS	19 543,53 €
WILLIAM SAURIN	18 274,43 €
Total CRF avances FEAD 2016	277 849,99 €

PAIEMENTS DES FACTURES FEAD 2016

Opérateur	N° lot	Produits	Quantité réceptionnée (T ou ML)	Montant payé (TTC)
ETABLISSEMENTS DHUMEAUX	316	Crème dessert chocolat	10,57536	9 154,62 €
ETABLISSEMENTS DHUMEAUX	317	Crème dessert vanille	17,6256	17 846,91 €
PAUL DISCHAMP	327	Lait demi-écrémé UHT	474,336	136 794,37 €
Total CRF FEAD 2016			502,53696	163 795,90 €

➤ **Pour les Restaurants du Cœur**

PAIEMENTS D'AVANCE FEAD 2016

Opérateur	Montant avance versée
ETABLISSEMENTS DHUMEAUX	761 362,35 €
JYCO	487 799,72 €
MONDIAL VIANDE SERVICE SA	22 499,69 €
OVIMPEX	94 499,79 €
PAUL DISCHAMP	96 299,87 €
RAYNAL ET ROQUELAURE	67 488,49 €
SA FERRIGNO	53 999,96 €
SOC FR DEVELOPPEMENT AGROALIMENTAIRE	62 999,89 €
SOCIETE FRANCAISE DES RIZ DE CHOIX	175 499,29 €
SOCIETE GUILLOT JOUANI	209 699,69 €
SOCIETE LAITIERE DISCHAMP	15 299,82 €
STE NELLE LAITERIE DE LA MONTAGNE	139 499,44 €
WILLIAM SAURIN	44 999,80 €
Total RC avance FEAD 2016	2 231 947,80 €

PAIEMENTS DES FACTURES

Opérateur	N° lot	Produits	Quantité réceptionnée (T ou ML)	Montant payé (TTC)
JYCO	248	Côtes de porcs surgelées	17,16	1 679,96 €
WILLIAM SAURIN	252	Emincé de poulet au curry	19,008	5 802,58 €
JYCO	254	Filet de poisson blanc surgelé	168,96	282 845,93 €
OVIMPEX	255	Galette type palets breton	53,88768	84 671,92 €
SOCIETE FRANCAISE DES RIZ DE CHOIX	257	Graine de couscous moyen	68,04	4 632,36 €
JYCO	259	Huile de tournesol	151,2	92 382,10 €
ETABLISSEMENTS DHUMEAUX	260	Lait demi-écrémé UHT	1 188,858	23 408,61 €
SOCIETE FRANCAISE DES RIZ DE CHOIX	262	Poires au sirop	20,62368	1 386,90 €
SOCIETE FRANCAISE DES RIZ DE CHOIX	265	Poisson blanc à la bordelaise surgelé	31,68	29 999,94 €
JYCO	268	Riz long étuvé	67,2	6 787,66 €
Total RC FEAD 2016			1786,61736	533 597,96 €

➤ **Pour le Secours Populaire Français**

PAIEMENTS D'AVANCE FEAD 2016

Opérateur	Montant avance versé
CELTIGEL	19 468,98 €
ETABLISSEMENTS DHUMEAUX	549 499,31 €
JYCO	190 256,58 €
MONDIAL VIANDE SERVICE SA	57 956,15 €
OVIMPEX	75 598,71 €
PAUL DISCHAMP	321 731,93 €
RAYNAL ET ROQUELAURE	53 337,53 €

SA FERRIGNO	61 304,24 €
SOC FR DEVELOPPEMENT AGROALIMENTAIRE	108 380,41 €
SOCIETE FRANCAISE DES RIZ DE CHOIX	54 231,08 €
SOCIETE GUILLOT JOUANI	642 527,91 €
STE NELLE LAITERIE DE LA MONTAGNE	31 701,62 €
WILLIAM SAURIN	65 960,83 €
Total SPF avances FEAD 2016	2 231 955,28 €

PAIEMENTS DES FACTURES

Opérateur	N° lot	Produit	Quantité réceptionnée (T ou ML)	Montant TTC
PAUL DISCHAMP	273	Beurre doux frais	41,36	66 002,97 €
PAUL DISCHAMP	274	Beurre doux surgelé	34,32	26 425,45 €
SOC FR DEVELOPPEMENT AGROALIMENTAIRE	275	Café moulu	132	280 715,77 €
STE NELLE LAITERIE DE LA MONTAGNE	276	Céréales petit déjeuner pétales de riz et blé complet	83,7	119 827,19 €
SOCIETE GUILLOT JOUANI	278	Chocolat en poudre petit déjeuner	46,614	73 679,21 €
ETABLISSEMENTS DHUMEAUX	279	Confiture extra d'abricots avec morceaux	176,4855	266 959,50 €
ETABLISSEMENTS DHUMEAUX	280	Crème dessert chocolat	222,95058	255 601,08 €
WILLIAM SAURIN	282	Emincé de poulet au curry et riz	39,024	38 338,00 €
ETABLISSEMENTS DHUMEAUX	283	Emmental	150,64	434 944,88 €
SOCIETE FRANCAISE DES RIZ DE CHOIX	285	Farine type 65	415,8	132 708,99 €
ETABLISSEMENTS DHUMEAUX	286	Filet de poisson blanc surgelé	86,688	210 730,48 €
OVIMPEX	288	Galette type palets bretons	151,32096	348 654,21 €
SOCIETE GUILLOT JOUANI	289	Gâteau de semoule avec raisins, nappage caramel	30,744	3 290,53 €
JYCO	290	Graine de couscous moyen	182,97	113 965,84 €
ETABLISSEMENTS DHUMEAUX	291	Haricots verts très fins	322,7848	214 002,74 €
JYCO	292	Huile de tournesol	185,18	134 492,05 €
SOCIETE GUILLOT JOUANI	293	Lait demi-écrémé UHT	1610,496	260 857,18 €
CELTIGEL	294	Lasagnes pur bœuf surgelée	45,1368	73 795,86 €
RAYNAL ET ROQUELAURE	295	Lentilles cuisinées	80,8704	50 385,26 €
JYCO	296	Mouliné de légumes variés (déshydraté)	10,584	11 988,38 €
ETABLISSEMENTS DHUMEAUX	297	Poires au sirop	133,72128	156 781,21 €
SOCIETE GUILLOT JOUANI	298	Pâtes torti	119,7	28 191,67 €
SOCIETE GUILLOT JOUANI	299	Petits pois / carottes	79,488	49 398,97 €
SOCIETE FRANCAISE DES RIZ DE CHOIX	300	Poisson blanc à la bordelaise surgelé	22,56	39 074,00 €
PAUL DISCHAMP	301	Purée de pommes de terre en flocons	55,668	73 153,45 €
SOCIETE GUILLOT JOUANI	302	Purée pommes bananes sans sucre ajouté	95,3856	76 056,12 €
SOC FR DEVELOPPEMENT AGROALIMENTAIRE	303	Quiche lorraine surgelée	29,862	47 494,78 €

Opérateur	N° lot	Produit	Quantité réceptionnée (T ou ML)	Montant TTC
JYCO	304	Riz long étuvé	288	159 974,63 €
SA FERRIGNO	305	Sardine à l'huile	103,95	256 928,19 €
ETABLISSEMENTS DHUMEAUX	306	Steak haché de bœuf 15% MG surgelé	90,4	227 038,33 €
PAUL DISCHAMP	307	Sucre en morceaux n°4	202,473	98 278,70 €
PAUL DISCHAMP	308	Sucre en poudre	143,52	70 164,23 €
RAYNAL ET ROQUELAURE	309	Taboulé aux tomates	96,34248	85 733,07 €
Total SPF FEAD 2016			5510,7394	4 485 632,92 €

III Liste des abréviations

AG	Autorité de gestion
AT	Assistance technique
CCAS	Centre communal d'action sociale
CICC	Commission interministérielle de coordination des contrôles
CRF	Croix rouge française
DGCS	Direction générale de la cohésion sociale
FAM	FranceAgriMer
FEAD	Fonds européen d'aide aux plus démunis
FFBA	Fédération française des banques alimentaires
OI	Organisme intermédiaire
OP	Organisations partenaires
PEAD	Programme européen d'aide aux plus démunis
PNFCE	Pôle national de certification des fonds européens
PO	Programme opérationnel
RAE	Rapport annuel d'exécution
RDC	Restaurants du cœur
SIAA	Système d'information d'aide alimentaire
SPF	Secours populaire français
UE	Union européenne